



Commune de Massongex

Comptes 2023 – Message introductif

Le détail des comptes 2023 peut être consulté sur le site internet www.massongex.ch ainsi qu'au bureau communal.

Municipalité - Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 610'133.21**.

Les principaux éléments significatifs influençant les comptes 2023 sont les suivants :

Administration générale – 0

Des frais ont été engendrés par l'étude d'une éventuelle fusion (022.3132.08) avec les communes de St-Maurice et Vérossaz. Ces coûts ont été refacturés aux deux autres communes pour 2/3 sous « contributions diverses » (022.4260.02).

Les frais de licences et logiciels informatiques (022.3158.00) ont augmenté avec l'introduction du nouveau programme informatique pour le contrôle de l'habitant.

Les frais de chauffage (029.3120.00) sont passablement plus élevés (augmentation du prix du kWh ainsi que de la consommation) et ceci au sein de tous les dicastères.

Les frais d'électricité (029.3120.01) sont aussi en hausse suite à une défaillance du détecteur de personnes dans la salle polyvalente.

Des travaux d'entretien des bâtiments administratifs (029.3144.00) non-budgétés ont été réalisés dont la pose de stores intérieurs et le changement des cylindres à la crèche ainsi que la pose de moustiquaires dans le bâtiment de l'administration communale. De plus, la porte du garage des travaux publics a dû être remplacée dont la majeure partie est prise en charge par l'assurance (029.4260.12).

Au niveau de la salle polyvalente (029.3144.01), les rideaux d'occultation budgétés n'ont pas été posés.

Sécurité publique - 1

Les horodateurs ont été placés (111.3111.03) et les recettes de ces derniers sont comptabilisées sous le compte « vignette de stationnement + horodateurs » (111.4240.00).

Enseignement et formation - 2

La différence des coûts au niveau du primaire (212.3631.05) et du cycle d'orientation (213.3612.01/213.3631.05) par rapport au budget est principalement due au nombre d'élèves projeté par le Canton et celui effectif.

Culture, loisirs et culte - 3

De nombreux événements villageois ont vu le jour dès 2022 et l'organisation de ces derniers par la commission manifestation augmente le montant des indemnités versées (329.3000.00).

L'entretien du jardin de l'Eglise est externalisé et augmente les frais d'entretien des parcs et jardins (342.3140.00).

Santé - 4

On constate que les coûts du service médico-social (421.3632.04) ne cessent d'augmenter incluant également la contribution aux infirmiers indépendants qui prend de l'ampleur.

Prévoyance sociale - 5

Une forte augmentation est constatée au niveau des institutions handicapés (523.3631.01) ainsi que des prestations complémentaires AVS/AI (532.3631.02) par rapport aux chiffres annoncés par le Canton au niveau du budget mais les coûts restent stables en comparaison des comptes 2022.

L'augmentation des coûts de la garderie (545.3636.06) a été moins conséquente que budgétée et fait ressortir un coût net après déduction de la subvention cantonale (545.4631.02) et de la participation de la commune de Vérossaz (545.4632.00) de CHF 317'600.— contre CHF 454'300 initialement budgété.

Les coûts de l'APAC (association des parents d'accueil) passent du simple au double (545.3636.07), expliqués par le versement des subventions communales passant de CHF 6'600.— en 2022 à CHF 15'500.— en 2023 et un solde 2022 imputé sur les comptes 2023 de CHF 11'000.—. Il faut ajouter que les salaires de l'association ont été augmentés début janvier 2023 mais les tarifs adaptés seulement en septembre 2023. Les coûts devraient être moins importants en 2024.

Les coûts de l'aide sociale (572.3637.00) sont plus bas que budgétés par l'Etat mais la subvention étatique versée en fonction des cas concernés par la commune également (572.4631.02), laissant apparaître des coûts supportés par la commune de l'ordre de CHF 140'600.— contre CHF 34'600.— en 2022.

Trafic - 6

Une charge liée conséquente et non budgétée par l'Etat du Valais impacte les comptes 2023 au niveau de l'entretien des routes cantonales à l'intérieur de localité (613.3631.14). Il s'agit de travaux effectués par les CFF sur le passage à niveaux de la ligne du Tonkin et à charge de la Commune à hauteur de 50%.

Approvisionnement en eau - 71

Le réseau d'eau (71) est déficitaire pour un montant de CHF 12'900.--.

Traitement des eaux usées - 72

Vu l'acceptation du nouveau règlement des eaux usées lors de l'assemblée primaire de décembre 2023, il s'agit de la dernière année où le traitement des eaux usées laisse apparaître un déficit de plus de CHF 360'000. -- impliquant une REDIP (réduction de l'impôt préalable) à payer de l'ordre de CHF 30'000. — (720.3137.00).

La provision 2022 concernant les coûts de la STEP (720.3632.07) n'était pas assez élevée imputant en 2023 un montant supérieur de CHF 22'000.--. De plus le remplacement et la mise en conformité d'installations ont été entrepris pour plus de CHF 27'000. — au prorata du nombre d'habitant de notre commune.

Gestion des déchets - 73

Les coûts concernant le traitement des déchets sont un peu plus élevés en 2023. La différence de CHF 19'906.28 (730.4510.00) est reportée au bilan (2900.00).

Aménagement du territoire – 79

Selon le nouveau plan comptable MCH2, les contributions à Chablais Région, l'Agglo et l'Antenne Région Valais romand sont comptabilisées sous le compte « contributions communes » (790.3632.13) alors qu'en 2022 on retrouvait ces montants sous le compte « promotion tourisme » (850.3130.30).

Agriculture - 81

Le bilan final de la mise en place du réseau écologique (812.3130.40) après 8 ans a été effectué et sera refacturé en 2024 aux autres communes concernées.

Energie - 879

Le programme d'encouragement et de sensibilisation à l'économie d'énergie (879.3130.31) est axé sur une subvention communale lors de réalisation de mesures énergétiques sur le bâtiment (isolation thermique, pompe à chaleur etc...). La déléguée à l'énergie (879.3132.10) a été rémunérée, en partenariat avec Monthey et Collombey-Muraz, afin de soutenir la commune dans l'élaboration de nouveaux projets comme le photovoltaïque (879.3151.03) et la détection d'îlots de chaleur (879.3151.04).

Autres exploitations – 89

Les indemnités FAMSA (890.4039.00) sont bien plus basses que budgétées et que les années précédentes, les matériaux vendus ainsi que ceux mis en décharge étant moins importants.

Finances et Impôts - 9

Une grande augmentation des non-valeurs (910.3181.00) est enregistrée en 2023.

L'impôt sur le revenu (910.4000.01) est bien plus élevé que budgété, un montant de CHF 110'000. -- supérieur à la provision ayant été encaissé pour 2021 et le budget 2023 ayant été sous-estimé de CHF 200'000.—.

Les impôts sur les gains (910.4022) et les impôts sur les successions (910.4024.00) sont toujours aléatoires et difficiles à budgéter.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales, l'impôt sur le bénéfice (911.4010.00) enregistre une baisse conséquente par rapport au budget 2023, basé sur les taxations 2021. A noter que les comptes 2022 comprenaient une provision COVID de CHF 100'000.— qui a été extournée ainsi qu'un solde 2021 de CHF 30'000.—.

Plusieurs travaux d'entretien ont été effectués au restaurant « Le Central » (963.3431.02) dont notamment le comptoir à boissons, le dallage de la terrasse ainsi que la sécurité incendie.

Municipalité - Investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 1'536'972.50**.

Le montant global des investissements réalisés en 2023 est en adéquation avec le budget.

La Commune a acquis la parcelle no 129, propriété de l'hoirie Cettou en mars 2023 (029.5000.00).

L'achat d'une partie d'un terrain (029.5000.03) sis sur la parcelle no 1391 au lieu-dit « Les Planchettes » permettra la réalisation d'un trottoir le long du chemin En-la-Fin.

Le montant budgété en 2023 afin de contribuer au développement de la gestion du patrimoine culturel (329.5290.05) a été employé pour la réalisation de la première phase qui consiste en la mise en place du projet et du dossier de financement. La deuxième phase, à savoir la production du matériel et des supports, est prévue en 2024.

Les nouveaux lampadaires LED (615.5010.05) ont été installés sur la route du Simplon.

L'assainissement du chemin de la Vorpillère (615.5010.06) a été repoussé en 2024.

La réfection des chemins des Eudrants (615.5010.07) ainsi que du Grand-Clos (615.5010.08) a été reportée.

L'investissement principal de l'année 2023 concerne la 2^{ème} partie du tronçon du Bras (615.5010.10/710-720.5030.07) débutée en 2022 et qui a été réparti dans les comptes de manière différente et plus précise qu'au niveau du budget.

L'étude préliminaire pour la création d'un passage inférieur vers les llettes a été réalisée en 2023 (615.5010.14).

L'étude de la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires à Daviaz (615.5030.06 / 720.5030.06) a été réalisée sur 2023 et les travaux de réalisation débuteront d'ici à 2025-2026.

La signalisation des arrêts de bus sur la route cantonale ainsi que la réfection de l'arrêt de bus à Daviaz seront réalisées sur 2024 (615.5060.04).

Le solde des travaux budgété sous 2023 est plus bas, les importants travaux de réalisation de la place Tarnaia (615.5060.05-06) ayant pu être comptabilisés sous 2022.

L'entreprise Genedis finira l'échange des compteurs d'eau du territoire communal en 2024 (710.5060.07).

La finalisation du dossier PAZ (plan d'aménagement des zones) a été réalisée sur 2023 comme budgété (790.5290.02). La mise à l'enquête finale ainsi qu'une communication à la population interviendront d'ici à 2025. Une participation a été perçue d'un privé, le dossier d'étude concernant une parcelle privée (790.6130.00).

La commune est appelée à contribution par l'Etat du Valais dans le projet privé de construction d'un rural (812.5650.00). Le solde s'élevant à CHF 100'000.— sera payé sur 2024.

Evolution des engagements et de la fortune

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 286'846.36 et une fortune nette de CHF 10'156'318.47.

Les dettes à moyen et long terme s'élèvent à CHF 7'490'000. --- au 31 décembre 2023.

Les comptes indicateurs démontrent que le **taux d'endettement net** de la commune en 2023 est toujours bon mais passe du simple au double de 2022 à 2023. Il renseigne sur la part des revenus fiscaux nécessaire pour amortir la dette.

		2022	2023	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)				
Dettes nettes I	CHF	870 285.19	1 797 124.48	1 333 704.84
Revenus fiscaux	40 CHF	5 791 444.45	5 525 053.76	5 658 249.11
		15.03%	32.53%	23.57%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

La marge d'autofinancement de CHF 610'133.21 couvre les investissements nets à hauteur de CHF 39.70% seulement, représentant une insuffisance de financement de CHF 926'839.29 ce qui implique un recours important à l'emprunt !

		2022	2023	Moyenne
2. Degré d'autofinancement (I2)				
Autofinancement	CHF	1 386 558.29	610 133.21	998 345.75
investissements nets	CHF	2 527 336.40	1 536 972.50	2 032 154.45
		54.86%	39.70%	49.13%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 – 80%	récession

En 2023 **les charges d'intérêts** nettes étant négatives, elles n'impactent toujours pas le revenu communal.

		2022	2023	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (I3)				
Charges d'intérêts nets	CHF	-33 088.64	-32 855.20	-32 971.92
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	8 024 974.79	8 194 118.63
		-0.40%	-0.41%	-0.40%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

Le ratio concernant la dette brute de la Commune par rapport aux revenus est de CHF 113.10%. Ce ratio est considéré comme moyen entre 100% et 150%. Il nous permet de réaliser la capacité de remboursement de **la dette** si l'intégralité des revenus y était consacrée.

		2022	2023	Moyenne
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)				
Dette brute	CHF	8 236 498.60	9 076 042.71	8 656 270.66
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	8 024 974.79	8 194 118.63
		98.48%	113.10%	105.64%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

L'indicateur suivant renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

		2022	2023	Moyenne
5. Proportion des investissements (I5)				
Investissements bruts	CHF	2 856 243.15	1 823 967.85	2 340 105.50
Dépenses totales	CHF	9 748 197.87	9 082 772.40	9 415 485.14
		29.30%	20.08%	24.85%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

On remarque avec cet indicateur les charges financières qui pèsent sur les comptes. La part des revenus courants absorbés par le **service de la dette** est considérée comme acceptable.

		2022	2023	Moyenne
6. Part du service de la dette (I6)				
Service de la dette	CHF	874 744.76	884 030.65	879 387.71
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	8 024 974.79	8 194 118.63
		10.46%	11.02%	10.73%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

La dette nette devrait davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La dette nette par habitant est de CHF 906.—, endettement considéré comme faible jusqu'à CHF 1'000. — par habitant.

		2022	2023	Moyenne
7. Dette nette 1 par habitant (I7)				
Dette nette I	CHF	870 285.19	1 797 124.48	1 333 704.84
Population résidente permanente		1 958	1 984	1 971
		444	906	677

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. L'indicateur révèle un taux d'autofinancement mauvais. Des mesures sont prises dès 2024 afin d'améliorer ce **taux d'autofinancement**.

		2022	2023	Moyenne
8. Taux d'autofinancement (I8)				
Autofinancement	CHF	1 386 558.29	610 133.21	998 345.75
Revenus courants	CHF	8 363 262.46	8 024 974.79	8 194 118.63
		16.58%	7.60%	12.18%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Les comptes 2023 d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 13 mai 2024 et par le Conseil municipal le 20 mai 2024.

Bourgeoisie – Comptes de fonctionnement

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie laissent apparaître un excédent de recettes de **CHF 800.88**.
Les charges et revenus sont stables et n'apportent pas de commentaires particuliers.
Aucun investissement n'a été réalisé en 2023 pour la Bourgeoisie.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2023 qui, on vous le rappelle, sont soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 21.05.2024
Sylviane Coquoz Céline Morisod
Présidente Caissière